



AUDIENCE CONSEILLERE SOCIALE du 20 mars 2024

Personnels administratifs

La CGT ÉDUC'ACTION a été reçue par la conseillère sociale de la ministre de l'éducation ce mercredi 20 mars sur la situation des personnels administratifs.

La CGT ÉDUC'ACTION a rappelé que la filière administrative est une filière essentielle au fonctionnement de l'éducation nationale, alors même que les personnels se sentent souvent oublié par l'institution. Pourtant avec 52 000 agents, la filière administrative représente une population plus importante que les agrégés (51 000 agents) et presque aussi importante que les PLP (57 000 personnels). Les personnels administratifs souhaitent être entendus et considérés !

La filière administrative connaît un véritable problème d'attractivité, mais là-dessus nous savons que notre constat est partagé par le ministère qui a d'ailleurs consacré sur les dernières années un agenda social spécifique aux personnels administratifs en proposant notamment un repyramidage de la filière avec un plan de requalification, une revalorisation indemnitaire et un chantier sur l'évolution des métiers. La CGT n'avait pas été signataire du relevé de décision notamment pour l'accent mis sur l'indemnitaire au détriment de l'indiciaire parce que les travaux étaient très concentrés sur la population des catégories A et B et laissaient largement de côté les personnels de catégorie C qui sont pourtant encore aujourd'hui majoritaires dans la filière.

Nous voulons aujourd'hui vous faire une alerte forte sur les conditions de travail des personnels administratifs que ce soit dans les EPLE ou les services déconcentrés. Notre ministère peine à recruter, de nombreux postes sont laissés vacants et la charge de travail se déporte sur les collègues qui restent dans les services. Aujourd'hui les services sont à l'os alors que les missions se complexifient et s'alourdissent. Parallèlement, ils n'ont aucune reconnaissance de leur engagement professionnel : trop de collègues de catégorie C exercent des fonctions de B ou des collègues de catégorie B des fonctions de A sans pouvoir espérer bénéficier un jour d'une requalification !

Tout ceci engendre de la souffrance chez les personnels qu'il faut que vous entendiez !

Parallèlement, quelles sont les réponses de l'institution ?

D'abord remettre en cause les droits existants ! Nous avons des remontées de nombreuses académies où des travaux sont engagés pour remettre en cause les règlements intérieur d'aménagement du temps de travail issus de la circulaire de 2002 avec des contraintes fortes pour les règles d'acquisition des RTT, sur les jours de fermetures des services. Les collègues peinent à faire reconnaître les heures supplémentaires qu'ils sont obligés de faire du fait des postes vacants et de l'alourdissement de la charge de travail et en sont réduits à du travail non payés.

Repousser l'application de nouveaux droits :

- L'application de **l'accord national télétravail**, difficilement arraché à l'administration, est particulièrement frileuse dans l'ensemble des services : en services déconcentrés comme en administration centrale le troisième jour de télétravail est généralement refusé aux collègues qui en font la demande. Dans la plupart des académies, la position est que les collègues en EPLE ne peuvent absolument pas bénéficier de télétravail alors même qu'il s'agit d'une question d'organisation locale du travail qui doit se faire établissement par établissement.



AUDIENCE CONSEILLERE SOCIALE du 20 mars

Personnels administratifs

- Des logiciels dont le déploiement vient alourdir et complexifier le travail des collègues : nous pensons notamment à RenoIRH, Opale, Virtuo mais aussi à Andjaro dont le déploiement vient d'être arrêté. Tous ces logiciels sont déployés alors qu'ils ne sont pas pleinement opérationnels, qu'ils ne sont pas intuitifs, que les collègues n'ont pas pu bénéficier vraiment de formation. Pour les collègues, c'est encore une fois une surcharge de travail alors que, nous vous le redisons, les services sont à l'os

La CGT ÉDUC'ACTION se félicite de la mise en place d'un axe sur la santé des femmes au travail dans le nouveau plan égalité en cours de discussion, elle demande la mise en place de « congés » menstruels.

La conseillère sociale annonce que la ministre prendra une décision début sur l'arrêt ou pas du déploiement d'opale en sept 2024 au GT prévu en mai .

La CGT ÉDUC'ACTION demande :

- Des créations de postes et l'arrêt des suppressions / redéploiements.
- La reprise de l'agenda social sur la filière administrative .
- Un GT est prévu sur l'indemnitare au mois de mai : la CGT ÉDUC'ACTION attend des annonces fortes ! Evidemment elle souhaiterait une solution indiciaire comme les infirmières ont pu l'obtenir avec de nouvelles grilles et une hausse de 49 points pour tou-te-s.
- Un cadre de gestion des contractuels avec une grille de rémunération qui uniformise les pratiques entre académies et rendent les recrutements attractifs.
- Un moratoire sur le déploiement de nouveaux logiciels et que la bascule à Opale soit reportée de septembre 2024 à janvier 2025. C'est une revendication portée par toutes les organisations syndicales !
- Un geste fort du ministère envers les académies sur l'application de l'accord télétravail pour garantir les droits des collègues, que ce soit dans les services et en EPLE.
- Une régulation du ministère sur l'application de la circulaire de 2002 sur l'aménagement du temps de travail.